

Le programme scientifique 2010 de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Sommaire

<i>Introduction</i>	2
<i>1. La recherche : exploitation et diffusion des résultats scientifiques</i>	3
1.1. Programmation scientifique nationale	3
1.1.1. Les axes de recherche en cours	3
1.1.2. Une programmation à long terme.....	4
1.2. Les moyens de la recherche	5
1.3. Diffusion vers la communauté scientifique	6
1.3.1. La création d'une nouvelle collection archéologique.....	6
1.3.2. Les espaces scientifiques du portail de l'Inrap	6
1.3.3. Portail Inrap dans HAL	7
<i>2. La politique de collaboration</i>	9
2.1. Avec les UMR	9
2.2. Avec les universités	10
2.3. Avec les collectivités territoriales	11
2.4. La participation aux CIRA et au CNRA (pour mémoire)	11

Introduction

La mission recherche, décidée par le législateur, est le cœur et la finalité de l'activité de l'Inrap. Consolider cet aspect est un enjeu capital dans le contexte actuel : établissement d'une programmation scientifique sur le long terme, accentuation de la politique de publication, diffusion des résultats et des publications à une échelle internationale, rationalisation des moyens accordés aux activités de recherche, développement des travaux du conseil scientifique..., sont parmi les axes que nous avons à développer pour les années à venir.

Se pose également la question de la juste réponse aux cahiers des charges scientifiques établis par les SRA, certes de précisions inégales. Les critères que nous devrions privilégier sont la disponibilité du RO pressenti et des ressources humaines, l'intérêt scientifique et les potentiels en valorisation grand public... En fonction des problématiques scientifiques, à l'échelle locale et supra-locale, les réponses devraient pouvoir être modulées afin de proposer des variantes aux schémas traditionnels d'intervention. Dans cette perspective, l'établissement d'une programmation scientifique nationale, déclinée régionalement, permettant choix scientifiques et méthodologiques, est un enjeu majeur.

La qualité de la production scientifique et des rendus est tout aussi primordiale ; indépendamment des instances scientifiques d'évaluation, le rapport d'opération reste lié à l'image de qualité générale de l'institut. Les actions déjà engagées doivent être poursuivies et accentuées : politique documentaire, enregistrements de la documentation et des mobiliers, SIG, classeur méthodologique, réseau Mécanarch, confortement du réseau assistants techniques, etc. Ces actions ont déjà été détaillées dans divers documents (voir Méthodes et recherches scientifiques à l'INRAP : le programme 2009 de la direction scientifique et technique, voté par le conseil d'administration de l'Inrap en décembre 2008) ; nous ne les détaillerons donc pas de nouveau ici.

Enfin, la maîtrise des budgets est cruciale dans la mesure où le coût d'une opération est, avec les délais et dates de réalisation, un critère primordial pour l'aménageur.

Cette maîtrise est également essentielle pour l'Inrap afin, non seulement d'éviter les dépassements de budget sur les opérations, mais aussi de rechercher des pistes d'économies. Pour ce faire, des outils pour le montage des projets d'intervention (classeurs « L'opération archéologique ») ainsi qu'un suivi plus serré des opérations, grâce notamment au Système de gestion de l'activité (SGA), vont être mis à disposition des personnels fonctionnels. Ici aussi, les documents déjà en circulation sur ces actions permettent de faire l'économie d'une explication détaillée dans ce projet.

1. La recherche : exploitation et diffusion des résultats scientifiques

Mission confiée par le législateur, la recherche est au cœur des activités de l'Inrap et en constitue la finalité. C'est dans ce domaine que l'Inrap s'impose dans le paysage archéologique national. Production cumulative, discipline d'érudition, l'archéologie préventive doit être plus que la somme des données récoltées quotidiennement lors des opérations de terrain : avancées méthodologiques et apports cognitifs doivent être mis en valeur et pleinement exploités. Dans ce cadre, diagnostics et fouilles sont au centre de la démarche scientifique, de la politique de recherche de l'Inrap puisqu'ils alimentent les grands questionnements archéologiques.

Mais il convient d'en évaluer précisément l'apport en faisant le bilan de l'activité passée, en établissant une programmation scientifique prospective, en mettant en œuvre une politique d'exploitation et de publication des données, et en développant les partenariats et les collaborations.

1.1. *Programmation scientifique nationale*

1.1.1. Les axes de recherche en cours

Les axes thématiques de recherche propres à l'établissement ont été validés en 2006 par le conseil scientifique. Ils complètent les thématiques déjà abordées dans le cadre des ACR, PCR et APP et s'articulent avec les programmes développés au sein des UMR et sont évidemment ouverts à l'ensemble des acteurs de la recherche archéologique (CNRS, enseignement supérieur, Ministère de la culture, services archéologiques de collectivité). Ils se scindent en deux catégories principales, selon l'échelle d'analyse :

- Les **enquêtes nationales** correspondent à des commandes de la Direction scientifique et technique, destinées à établir les avancées de la recherche dans certains domaines d'étude selon des choix et une méthodologie définie collectivement.
- Les axes de **recherche collective** concernent des territoires ou des thématiques plus restreints. Ils doivent répondre à des appels à projets émis chaque année par la Direction scientifique et technique. À terme, un grand nombre de domaines d'études devrait donc être couvert par les projets de ce type.

Trois enquêtes nationales sont actuellement en cours et se poursuivront en 2010 :

- L'organisation et l'évolution du territoire rural au second âge du Fer (responsables : Gertrude Blancquaert, François Malrain) ;
- L'occupation du sol à l'âge du Bronze et au début du premier âge du Fer (responsables : Laurent Carozza, Cyril Marcigny et Marc Talon) ;
- État de la connaissance sur l'archéologie funéraire sur le territoire national (responsable : Mark Guillon). À cette enquête seront dorénavant reliées les différentes recherches collectives en cours sur les pratiques funéraires même si ces dernières peuvent continuer à fonctionner de manière autonome.

Ces enquêtes nationales, en cours d'élaboration pour certaines, sont l'occasion d'une réflexion approfondie concernant certains aspects du portail scientifique de l'Inrap sur lequel leurs résultats seront accessibles sous la forme de bases de données.

Afin de permettre aux projets en cours d'aboutir dans de bonnes conditions au sein de l'enveloppe de moyens impartis, il a été décidé de ne pas initier en 2009 et 2010 de nouveaux axes de recherche. Ces axes ont été présentés au CNRA afin que celui-ci puisse les intégrer à une réflexion plus générale sur la programmation scientifique et ainsi assurer la cohérence de la recherche archéologique nationale. Bien entendu, l'Inrap est attentif aux souhaits que cette instance pourrait émettre.

Définis en concertation avec le conseil scientifique en 2006, puis abondés en 2007 et 2008, les axes de recherche collective en 2010 seront les suivants :

- Axe n° 06-1 – Le Paléolithique inférieur et moyen : synthèse des données issues de fouilles récentes et comparaisons sud-ouest/nord-ouest.
- Axe n° 06-2 – Approches territoriales du Néolithique ancien et moyen : chronologie, dynamiques d'implantations et nature des sites.
- Axe n° 07-2 – La fin du Néolithique aux pourtours du Bassin parisien
- Axe n° 07-8 – L'évolution des terroirs, au travers des opérations de grande ampleur
- Axe n° 07-7 – La production et le travail du Fer
- Axe n° 06- 7 – L'espace urbain et ses composantes.
- Axe n° 07-9 – Le plateau des Guyanes et les Petites Antilles : processus de peuplement et diffusions de la culture matérielle
- Axe n° 08-10 – Développement de référentiels chrono-typologiques des mobiliers, pour les périodes allant de l'âge du Bronze à la période moderne

L'axe n° 06-1 verra sa conclusion en 2010, par la publication sous diverses formes des résultats acquis. Il conviendra de proposer pour 2011 un axe remplaçant celui-ci, avec une orientation sur les périodes anciennes. Le conseil scientifique aura à se prononcer sur sa définition lors d'une session du printemps 2010.

1.1.2. Une programmation à long terme

L'idée d'une programmation des Projets d'activité scientifique (PAS) sur plusieurs années (3 à 5 ans) a été validée par le conseil scientifique fin 2005. Ce dernier a proposé de tester ce principe à partir de 2006 sur les axes de recherche dont il est question dans le chapitre précédent. Après trois ans d'exercice, l'année 2010 sera donc celle du bilan de ces axes de recherche thématiques 2006-2009. Parallèlement, il est nécessaire de réfléchir, avec le conseil scientifique, à une nouvelle programmation selon un terme à préciser. L'objectif est de définir des axes de recherche prioritaires au plan national qui, notamment, serviront de cadre aux projets d'activités scientifiques. Pour ce faire, il conviendra de travailler à partir de la matière fournie depuis 2005 par les équipes Inrap par l'intermédiaire des AST, sans doute à compléter et à actualiser, des bilans quadriennaux de CIRA et des recommandations de celles-ci, seuls organes ayant une vision d'ensemble de l'activité archéologique d'une région et d'une interrégion. Un document préparatoire pourra ainsi être produit, à soumettre à l'avis du conseil scientifique fin 2010, si possible en liaison avec le CNRA qui devrait être en mesure de réaliser la synthèse des bilans quadriennaux des CIRA.

La question d'une programmation scientifique des activités de fouilles doit également se poser¹. Il s'agira de déterminer comment les opérations de terrain peuvent répondre aux grands questionnements de la recherche archéologique et participer à l'évolution et au renouvellement des connaissances. L'objectif est que l'INRAP devienne force de proposition auprès des services de l'état et des instances d'évaluation de la recherche. Pour participer à cette programmation (telle que préconisée par la circulaire DAPA de juin 2004), l'INRAP mobilisera plus fortement encore une partie de ses moyens pour l'élaboration de bilans scientifiques participant aux bilans régionaux et nationaux élaborés avec l'ensemble des partenaires. Notamment, les résultats des enquêtes nationales et des axes de recherche collective pourront être mis à la disposition de la communauté archéologique pour alimenter ces bilans.

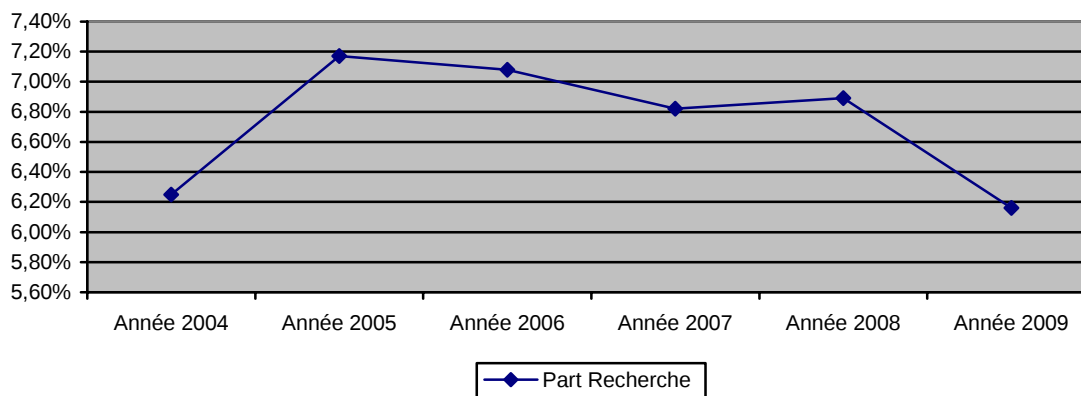
La programmation de ses actions scientifiques et opérationnelles est pour l'INRAP un enjeu majeur, afin de gérer au mieux son activité et d'anticiper l'allocation de ses moyens humains et financiers sur le territoire. La programmation doit également permettre d'orienter la politique de recrutement, de formation continue et de dotations en matériels ainsi que les veilles technologiques et méthodologiques. C'est aussi une condition de la stabilisation de la situation de l'INRAP, un moyen de se projeter dans l'avenir et d'atteindre ses objectifs scientifiques et culturels.

1.2. Les moyens de la recherche

La procédure des PAS (Projets d'activité scientifique) résulte de la volonté de permettre aux agents de l'Inrap de jouer leur rôle de scientifiques aux côtés de leurs collègues membres d'autres institutions. Elle consiste à allouer des moyens en jours/homme à des projets d'ACR (Actions collectives de recherche), de PCR (Programmes collectifs de recherche), de publications hors cadre ou dans le cadre des APP (Aides à la préparation de publication), de fouilles programmées, de programmes de recherche développés au sein des UMR et à la participation aux bilans archéologiques régionaux... Une partie des moyens est également consacrée aux projets déposés dans le cadre des enquêtes nationales et des axes de recherche collective de l'Inrap. Les projets sont évalués par le conseil scientifique sur avis des AST (Adjointes scientifiques et techniques).

Le budget pour 2009 était d'environ 17 500 j/h destiné aux actions scientifiques, soit 6,2 % du budget des axes opérationnels de l'Inrap. Il faut rappeler que ce budget n'ayant pas évolué depuis plusieurs années, sa part, proportionnellement au budget opérationnel, est en forte diminution (voir graphique ci-dessous). Cette situation conduit à réduire les moyens accordés à de nouveaux projets (moins du tiers du budget actuel), ce qui risque de démotiver les agents puisque 70 % des projets nouveaux sont refusés pour raisons budgétaires. Une augmentation du budget Recherche est donc souhaitable mais est dépendante d'une revalorisation de la RAP (redevance d'archéologie préventive) qui finance également la part destinée aux diagnostics et celle permettant d'abonder le FNAP.

¹ En 1995, le CNRA soulignait la nécessité de cette programmation dans son bilan « La recherche archéologique en France. Bilan 1990-1994 et programmation du CNRA ». Elle a été reprise dans le cadre du projet d'établissement, voté par le conseil d'administration le 17 novembre 2004 sur avis du conseil scientifique.



1.3. Diffusion vers la communauté scientifique

La politique de diffusion scientifique se concrétise notamment par le développement des publications scientifiques, la création d'espaces scientifiques Web et la diffusion des rapports finaux d'opération en ligne.

1.3.1. La création d'une nouvelle collection archéologique

En 2009, un accord a été conclu avec CNRS Editions en vue de la création d'une nouvelle collection de publications en archéologie. Dirigé par un comité éditorial et muni d'un comité de lecture international, ce support accueillera des ouvrages monographiques sur des sites exemplaires sur le plan méthodologique ou scientifique, des thèses fondées sur des données issues de l'archéologie préventive et des travaux de synthèses thématiques ou chronologiques. Trois à quatre parutions par an verront ainsi le jour. Cette collection s'ajoute aux autres supports nationaux (DAF, suppléments à la SPF et à Gallia, pour l'essentiel) auxquels, comme auparavant, l'Inrap continuera à apporter son concours ainsi qu'aux revues interrégionales.

1.3.2. Les espaces scientifiques du portail de l'Inrap

Les espaces scientifiques de l'Inrap prennent place au sein d'un portail d'informations plus général. Ce portail institutionnel est accessible selon plusieurs niveaux : Internet (accès public), Intranet (accès agents) et Extranet (accès authentifié de chercheurs externes à l'institut vers les espaces collaboratifs et les ressources documentaires).

Le regroupement sur une même plateforme « portail » des données existantes, l'apport d'améliorations techniques et fonctionnelles sur cette nouvelle plateforme et l'ajout de nouvelles rubriques scientifiques, ont constitué le chantier principal de l'année 2008 et s'est poursuivi durant l'année 2009. Il est maintenant rentré dans sa phase de mise en œuvre.

Les arborescences des sections scientifiques (Internet et Intranet) sont maintenant conçues et les contenus sont progressivement mis en place depuis octobre 2009 (date de mise en ligne de la nouvelle plateforme du portail web global).

La section scientifique **Intranet** est pour l'instant organisée en 7 rubriques :

- Procédures Recherche (instances d'évaluation, PAS, mise en ligne des RFO²...) ;
- Publications scientifiques (supports de publication proposés par l'institut : Cahiers de l'Inrap, Archéopages) ;
- Ressources documentaires (accès au catalogue documentaire et à son système de prêt³, centres de documentation internes, nouvelles acquisitions, bibliographie des agents...) ;
- Opération archéologique (typologie des opérations, mécanisation, inventaires, SIG, topographie, DAO, maquette RFO...) ;
- Classeur méthodologique ;
- Espace collaboratif interne (réseau documentaire, Mécanarch, espace AST...) ;
- Ressources et outils.

Quant à la section scientifique **Internet**, elle comporte actuellement 9 rubriques :

- Direction scientifique et technique (organigramme, grands axes de travail) ;
- Programmes et collaborations (projets d'actions scientifiques, axes thématiques de recherche et partenariats existant avec les institutions externes) ;
- Ressources documentaires (catalogue de RFO sous le progiciel Flora⁴, typologie des rapports, parutions récentes de RFO, sous-portail Inrap HAL) ;
- *Archéopages* (en partenariat avec la DDCC) ;
- *Cahiers de l'Inrap* (publication des séminaires méthodologiques) ;
- Espace collaboratif (sites avec une thématique scientifique précise, nombreux outils de partage des connaissances) ;
- Glossaire (résultat du travail mené sur les terminologies dans le cadre des enquêtes nationales) ;
- Agenda (annonces de manifestations scientifiques, publications, etc)
- Annuaire (coordonnées des centres de recherches, universités, UMR, etc)

En 2010, les arborescences proposées en 2009 seront affinées et tous les contenus initialement prévus sur le portail seront mis en ligne progressivement. On verra également la mise en ligne de nouveaux sites collaboratifs et la mise en production des premières bases de données des enquêtes nationales.

1.3.3. Portail Inrap dans HAL

Afin de rendre visible l'abondante bibliographie réalisée par les agents de l'Inrap, en juin 2009 des contacts ont été pris avec l'équipe du CNRS qui pilote la plateforme HAL (Hyper Article en Ligne), 3^e base de données au monde d'archives ouvertes en ligne. La décision a été prise en septembre 2009 de créer, au sein de cette plateforme, un portail dédié aux travaux scientifiques des agents de l'Inrap. Trois principes généraux régissent le fonctionnement de la plateforme HAL :

- Une œuvre déposée dans HAL doit correspondre à un travail achevé de recherche, et, même si HAL ne se limite pas aux documents publiés ou destinés à être publiés, sont exigées une qualité et une précision équivalentes à celles demandées par les comités de lecture des revues scientifiques.

² Les rapports retenus pour une mise en ligne répondent à des critères précis. Il s'agit de RFO de fouille, réalisés dans le cadre de l'Inrap, et favorablement évalués par la CIRA.

³ Concernant l'outil de recherche documentaire, fin 2009, environ 3 000 notices catalographiques validées sous Flora et 250 RFO peuvent être consultées dans la partie intranet du portail.

⁴ En 2010, *a minima* 3 000 notices catalographiques et 250 RFO supplémentaires viendront s'ajouter aux 3000 notices et 150 RFO déjà présents sur le portail.

- Les documents sont déposés dans HAL de façon pérenne, et dotés d'une adresse web stable ; ils peuvent donc faire l'objet d'une citation.
- La propriété intellectuelle des documents déposés reste entièrement celle des auteurs et les utilisateurs sont soumis aux règles du bon usage des publications scientifiques.

HAL permet deux types de dépôt :

- des notices bibliographiques sans document en texte intégral joint ;
- des dépôts physiques de documents en texte intégral.

Le dépôt d'un document peut être fait par l'auteur ou par une personne autorisée comme le documentaliste d'un laboratoire ou d'un établissement.

Le portail Inrap HAL pourra à terme accueillir :

- l'ensemble des références bibliographiques des ouvrages, articles, ou contributions dont les agents Inrap sont auteurs ;
- les mémoires de diplômes universitaires réalisés par des agents de l'Inrap ;
- des articles, contributions ou ouvrages écrits par des agents de l'Inrap et déjà publiés (sous réserve des contraintes propres au droit d'exploitation).

HAL permet également des interconnexions avec d'autres applications, notamment avec le progiciel Flora qui accueille le catalogue des RFO de l'Inrap.

Le dépôt de documents inédits ne sera pas autorisé, l'Inrap n'ayant pas les moyens actuellement de mettre en place un circuit de validation qui garantirait la qualité scientifique du document déposé.

Les dépôts pourront être faits aussi bien par l'auteur du document que par le gestionnaire de documentation, à condition que le document en question lui ait été préalablement remis. Cette double possibilité devrait permettre de multiplier les dépôts dans HAL.

L'ensemble des références (notices avec ou sans dépôt physique) sera régulièrement exporté afin d'éditer la bibliographie annuelle des agents pour le portail Inrap (section Intranet) et le rapport d'activité. La DST émettra les recommandations relatives à ces procédures.

2. La politique de collaboration

La volonté de l'Inrap de travailler plus efficacement avec les autres institutions de recherche pour mieux intégrer et valoriser les opérations préventives dans les problématiques actuelles de la recherche archéologique française passe notamment par le renforcement de ses liens avec les UMR, les universités et les instances du Ministère de la Culture et de la Communication (SRA, CIRA et CNRA). Cette politique a connu un développement important en 2007, qui s'est maintenu en 2008 comme l'atteste le nombre d'agents de l'Inrap qui participent aujourd'hui aux programmes des UMR ou qui apportent leur concours aux enseignements dispensés par les universités. En 2009, la réforme du CNRS a retardé le développement de nouveaux partenariats et le renouvellement de conventions arrivant à terme. Toutefois, la volonté de collaborer des différentes parties est intacte et la concrétisation de plusieurs projets aura lieu dès 2010.

2.1. Avec les UMR

S'agissant des UMR, 254 agents de l'Inrap sont intégrés, avec des statuts divers, dans 28 UMR. Toutefois, les disparités anciennement constatées demeurent. Vingt-sept UMR ont ouvert leurs portes aux agents de l'INRAP, mais 56 % d'entre eux se trouvent dans cinq UMR (Nanterre, Lattes, Dijon, Toulouse et Rennes).

À l'échelon national, la convention cadre qui lie le CNRS et l'Inrap a été renouvelée en 2007. Toutefois, la réforme du CNRS, en cours a conduit l'Inrap à adopter une position d'attente pour le renouvellement des conventions arrivant à échéance et pour l'élargissement du conventionnement à d'autres UMR qui ont exprimé leur intérêt pour une collaboration avec l'Inrap. C'est ainsi que la circulaire commune entre la direction des sciences de l'homme et de la société du CNRS et l'Inrap visant à harmoniser les modalités administratives de collaboration entre l'Inrap et les UMR et le statut des agents de l'Inrap en leur sein est pour le moment en attente.

La participation des agents de l'Inrap à l'activité des UMR est très variable. Pour un grand nombre d'entre eux, elle se limite à quelques réunions par an. À l'opposé, on trouve des agents de l'Inrap qui dirigent ou participent activement à des projets de recherches ou de publications (PCR, ACR, AEN, PUS, etc.) intégrés pour la plupart dans les programmes scientifiques de leur UMR. L'intérêt pour ces UMR est évident. Les agents de l'Inrap apportent des données et des connaissances novatrices qui nourrissent de façon efficace des thématiques de recherche qui auraient parfois du mal à se développer en dehors de ce type d'apport. En retour, les agents de l'Inrap bénéficient d'un environnement de recherche stimulant et d'expertises scientifiques précieuses.

En 2009, l'Inrap a souhaité conforter les relations de l'Inrap et de ses agents avec les UMR à différents niveaux :

- Tout d'abord, les comités paritaires de coordination avec les UMR qui ont passé une convention avec l'Inrap ont été mis en place dans trois UMR : UMR 7041 (ArScAn, Nanterre), UMR de Tours (UMR 6173) et de Lattes (UMR 5140).
- Ensuite, à titre expérimental, la répartition des jours/homme attribués à la participation à l'UMR ArScan (5j/h par agent) a été confiée au comité de coordination pour les

affecter en fonction des priorités scientifiques de l'UMR. Cette première expérience demande un travail de suivi en 2010 pour arriver à une formule satisfaisante et transposable à d'autres UMR.

- Enfin, afin de fluidifier les circuits administratifs pour la mise en place des avenants financiers aux conventions de partenariat, il a été décidé en 2008 de ne passer qu'un seul avenant global avec le CNRS qui présente évidemment en annexe la répartition des sommes allouées par UMR. En 2009, cet avenant financier a également été réalisé. En 2010, il conviendra de prendre en compte la réforme du CNRS, la convention-cadre existant entre l'Inrap et le CNRS étant certainement amenée à évoluer.

En 2010, la création des comités de coordination sera proposée à d'autres UMR : 8164 (Lille), 7044 (Strasbourg), 6566 (Rennes), 6565 (Besançon), 5594 (Dijon), 5138 (Lyon), 5199 (Bordeaux), 5608 (Toulouse), 6636 et 6573 (Aix). Des contacts ont été pris en ce sens. Par ailleurs, après 7 ans de collaboration avec les UMR, il est nécessaire de tirer le bilan de la convention cadre en termes de production scientifique, d'intégration des agents de l'Inrap, d'avancées scientifiques. Des réunions spécifiques à ce sujet se tiendront en 2010 au sein des comités de coordination.

2.2. Avec les universités

L'intervention des agents de l'Inrap dans les cursus des universités s'est fortement développée depuis 2007. Près de 50 agents de l'Inrap sont intervenus dans des séminaires ou ont assuré la direction d'un cours. Par ailleurs, une dizaine d'agents assure les fonctions de chargé de cours pour un semestre entier. Cet investissement important de l'Inrap représente un total d'environ 200 jours d'enseignement. Dans ce cadre, la priorité sera donnée aux enseignements à caractère scientifique.

Profitant de l'échéance de plusieurs conventions liant l'Inrap à des universités, une nouvelle convention type a été élaborée. Elle élargit le champ du partenariat entre l'Inrap et les universités et prévoit la mise en place d'un comité de partenariat chargé de définir, au plus près des demandes des universités et des possibilités d'investissement des directions interrégionales, des actions conjointes. Une convention de ce type a été signée avec les universités de Bourgogne, de Montpellier et de Paris I.

L'année 2009/2010 verra la poursuite de la politique de collaboration pour la formation des agents avec les universités et établissements d'enseignement supérieur selon les principes suivants :

- intégration d'agents de l'Inrap dans les cursus d'enseignement ;
- prise en compte des possibilités de formation continue et validation des acquis de l'expérience (en référence au décret 85-906 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur), dispositifs pour lesquels l'Inrap devra définir ses besoins ;
- adaptation des filières professionnalisantes.

En parallèle à ces conventions de formation, sera élaborée en 2010 une nouvelle forme de partenariat avec certaines universités. L'objectif est de permettre à des agents Inrap de devenir membres de laboratoires de recherche universitaires non CNRS. Ce type de convention permettra de pallier la disparité territoriale des UMR d'archéologie. Ainsi, deux projets

pilotes sont actuellement à l'étude, l'un avec l'Université de Reims et l'autre avec celle de Poitiers.

2.3. Avec les collectivités territoriales

L'Inrap affiche une politique de collaboration avec tous les acteurs publics de l'archéologie, qu'ils soient, ou non, agréés. Ainsi, huit conventions de partenariats avec des services archéologiques de collectivités territoriales, portant principalement sur les aspects scientifiques et sur la prise en charge des diagnostics, sont déjà actives (Conseil général de la Dordogne, des Pyrénées Orientales, de la Seine-Saint-Denis Pôle d'archéologie interdépartemental Rhénan et les villes de Fréjus, Marseille, Nîmes, ainsi que la communauté d'agglomération du Douaisis), d'autres sont en cours d'élaboration ou de signature (par exemple, Ville de Paris, Conseil général des Yvelines, de l'Essonne, du Val d'Oise, de l'Ardèche...). Des bilans réguliers de ces partenariats sont déjà en cours ou seront entrepris afin de valoriser les fruits de ces collaborations et mesurer leur impact dans l'activité opérationnelle et scientifique des équipes de l'Inrap concernées. Parallèlement, plusieurs conventions concernant des actions de valorisation ont été conclues avec des collectivités territoriales, et ces actions sont amenées à se développer à l'avenir.

2.4. La participation aux CIRA et au CNRA (pour mémoire)

Depuis 2007, le décret relatif au Conseil national et aux commissions interrégionales de la recherche archéologique institue officiellement la participation des agents de la filière scientifique et technique de l'Inrap aux CIRA et au CNRA après avis du conseil scientifique de l'établissement. Sept agents font désormais partie des CIRA ; il s'agit de :

CENTRE EST	CENTRE NORD	OUEST	EST	SUD EST	SUD OUEST	OUTRE-MER
Auvergne Rhône-Alpes (Lyon)	Centre, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Orléans)	Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire (Rennes)	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine (Dijon)	Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix)	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes (Bordeaux)	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion
Anne AUGEREAU (Néolithique)	Grégoire AYALA (Antiquité)	Jean-Charles ARRAMOND (Antiquité)	Frédérique BLAIZOT (Anthropologie)	Françoise BOSTYN (Néolithique)	Laurence BOURGUIGNON (Paléolithique)	Gilles BELLAN (archéologie coloniale)

Au CNRA, Françoise Bostyn a été élue par la CIRA Sud-Est. Le 9 juillet 2008, le conseil scientifique de l'établissement s'est prononcé favorablement pour la participation de Laurence Bourguignon et François Malrain au nouveau CNRA.

On soulignera, au sujet des CIRA, le caractère incomplet et hétérogène de la transmission des procès-verbaux de ces instances et de leurs avis, tant aux agents concernés qu'à leur hiérarchie ; rapports pourtant d'une grande importance pour évaluer notre action et l'améliorer.

Il est à regretter également que le président de l'Inrap, « *choisi parmi les personnalités ayant une compétence dans le domaine de l'archéologie* » (art. 6 du décret 2002-90 portant statut de l'Inrap), ne soit plus membre de droit du CNRA mais seulement membre invité. Il en est de même pour la commission des fouilles du Ministère des affaires étrangères.